



DÉCLARATION PRÉLIMINAIRE INTERSYNDICALE COMITÉ TECHNIQUE INTER-RÉGIONAL SUD OUEST DU 5 DÉCEMBRE 2017 SUR LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Monsieur le directeur interrégional,

Vous nous convoquez une troisième fois sur le thème de la qualité de vie au travail car il vous semble nécessaire de valider votre plan d'action avec les OS.

Mais, aujourd'hui encore nous ne siégerons pas.

Les réponses apportées à la situation du CEF de St Pierre du Mont et le "plan d'action" proposé pour "assainir" la situation ne sont pas à la hauteur des difficultés et nous attendons d'autres décisions au regard des éléments que nous vous avons soumis et de l'engagement des professionnels à dénoncer leur souffrance au travail. En l'absence de soutien de leur administration et par la remise en cause de leur parole, nous, organisations syndicales restons aux côtés de nos collègues pour les soutenir et les accompagner.

Ce CTIR sur la qualité de vie au travail ne peut se tenir dans un tel contexte.

Nous venons d'apprendre l'ouverture d'une enquête administrative par l'inspection générale de la justice sur le fonctionnement de la DIRPJJ du Sud ouest, ses responsables et notamment le directeur interrégional. Nous sommes dans l'attente de ses conclusions.

Par ailleurs, malgré vos annonces de sa mise en congé d'office, de son missionnement à la DIR, nous sommes dans le constat que le RUE du CEF s'est rendu à l'EPM de Marseille et au quartier mineurs de Grasse pour rencontrer des mineurs, il est régulièrement présent au CEF en journée et la nuit. Sa présence au sein de cette structure nous interroge au regard des engagements pris lors de l'audience avec les OS du 8 novembre 2017. Pourriez-vous nous dire quelle est la situation administrative de cet agent ?

Comment les personnels ayant été victimes et ayant dû dénoncer la situation pourront-ils revenir travailler dans un climat serein ?

Vos réponses médiocres apportées aux organisations syndicales cautionnent la maltraitance faite aux jeunes et au personnel et nous interrogent sur votre éthique.

Bien que les textes l'exigent une nouvelle convocation sur ce même thème nous sera adressée et notre réponse demeurera inchangée, parler de qualité de vie au travail dans ces situations est une gageure.

L'annonce d'une enquête administrative sur le fonctionnement de la DIRPJJ du Sud ouest, ses responsables et notamment le directeur interrégional serait ce le préambule à l'inspection demandée au niveau du CEF ?

L'intersyndicale

SNPES-PJJ/FSU Sud-Ouest, UNSA SPJJ Sud-Ouest,

CGT PJJ Sud Ouest, CFDT PJJ